

Mercredi 13 Octobre 2010 - n°527

Transport - Evolution de la compétence transport - La FMVM entendue au Sénat

Economie - Mobilité durable dans les villes intermédiaires - Les solutions innovantes pour plus d'attractivité

Economie - Politique de cohésion - Trois rencontres de la MEPLF à Bruxelles

Economie - Rencontres institutionnelles - Rapprochement entre la FMVM et le Groupe RATP

Economie - Valorisation du patrimoine - Rapport parlementaire

Economie - Installation de la CMP sur la réforme des collectivités territoriales

Election - Elections cantonales - 20 et 27 mars 2011

Economie - Agenda

Economie - Réunion-débat sur les IUT en villes moyennes - Haguenau - 8 novembre 2010

Economie - Avis du Comité des Régions de l'UE
Politique de cohésion

TRANSPORT

Evolution de la compétence transport - La FMVM entendue au Sénat

La délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat anime actuellement une réflexion sur l'évolution de la compétence transport et de la loi d'orientation sur les transports intérieurs de 1982 (LOTI).

Dans ce cadre, la FMVM, représentée par son président Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne et par Raymond Couderc, sénateur-maire de Béziers, a été reçue le 12 octobre par Yves Krattinger, sénateur et président du Conseil général de Haute-Saône.

Sur l'évolution de cette compétence, Bruno Bourg-Broc a souligné que la répartition initiée en 1982 avait évolué du fait de l'intercommunalité qui a transformé la dimension des réseaux et l'échelle des périmètres de transports urbains (PTU) de ces bassins. En matière d'accessibilité globale et d'aménagement du territoire, le président de la FMVM a plaidé pour que le fait métropolitain n'occulte pas la desserte de toutes les autres villes qui maillent le territoire.

S'agissant de la distribution des rôles entre les différentes autorités organisatrices de transports (AOT : bloc local, département, région, État), les deux représentants de la FMVM ont estimé auprès de la délégation que les outils juridiques existants (loi SRU et syndicats mixtes) étaient suffisants, mais qu'ils devaient être davantage utilisés pour améliorer l'intermodalité. S'il fallait rationaliser le nombre d'AOT, ceux-ci ont précisé que le transfert de la compétence des lignes départementales à l'échelon régional pourrait être envisagé. Parmi les préoccupations de la FMVM, les deux maires ont néanmoins évoqué la nécessité d'identifier et de donner un statut juridique spécifique aux « trains d'aménagement du territoire » (lignes intercités, Teoz, trains de nuit) et insisté pour que soit proposée rapidement une stratégie d'aménagement de la gare et de ses emprises, qui est une véritable entrée de ville dans les villes moyennes.

En matière de ressources, les deux élus ont précisé que le versement transport était vital pour le fonctionnement des réseaux des villes moyennes, et qu'il fallait sans doute se réinterroger sur un élargissement de son assiette ou une extension de son taux plafond. Régulièrement, des AOT de villes déplorent l'effet de seuil selon l'importance de la population, d'autant plus injustifié que les problématiques de transport sont proches entre une AOT de 80 000 habitants et une autorité dont le PTU est supérieur à 100 000 habitants.

Enfin, s'agissant des dispositions de la loi Handicap de 2005 visant à rendre accessibles les transports aux personnes à mobilité réduite, à échéance 2015, les représentants de la FMVM ont indiqué que les contraintes financières du moment amèneraient sans doute les élus à mettre aux normes, dans un premier temps, les points d'arrêts les plus fréquentés.

ECONOMIE

Mobilité durable dans les villes intermédiaires - Les solutions innovantes pour plus d'attractivité

Dans le cadre d'un événement organisé le 6 octobre dernier par le Groupement des autorités responsables de transports (GART) à Amiens, en partenariat avec la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM), Caroline Cayeux, maire de Beauvais et présidente de la CA du Beauvaisis, est intervenue pour rappeler quelles étaient les solutions innovantes pour une meilleure attractivité dans les villes moyennes. Caroline Cayeux a précisé en ouverture de cette journée qu'avec une densité généralement inférieure à celle des grandes villes, les villes moyennes et intermédiaires avaient besoin d'engager des investissements proportionnellement plus importants pour assurer une alternative à la voiture particulière.

Au-delà de ce handicap, la représentante de la FMVM a souligné que les villes moyennes sont aussi - compte tenu d'une dimension propice à l'expérimentation - parmi les premières à avoir développé des micro bus à thèmes (marché, balade, loisirs,...), des navettes de centre-ville ou des navettes assurant la liaison avec des parkings relais situés en proche périphérie. En termes de réseaux, et face aux besoins contrastés d'une agglomération étendue, qui relie l'urbain au rural, les villes moyennes adoptent de plus en plus les lignes « haute fréquence » et BHNS qui se situent au cœur d'une palette variée de produits de transports (transports à la demande, services réguliers taxi, services péri urbain par autocars, navettes de centre-ville et lignes régulières urbaines).

En outre, parmi les autorités organisatrices de transports urbains, les villes moyennes sont également les premières à avoir franchi le pas d'une ouverture totale de leurs réseaux, avec la mise en œuvre de la gratuité.

La gare et ses emprises

Au-delà de ces caractéristiques essentielles, la maire de Beauvais a insisté lors de cette journée sur la dimension « quartier gare » en villes moyennes, tout à fait primordiale pour rendre les réseaux attractifs. Ce quartier se situe historiquement en villes moyennes en périphérie du centre ancien (ces gares sont souvent à 10 minutes à pied du centre historique), mais étalement urbain oblige, la gare est aujourd'hui relativement proche des nouveaux cœurs de villes. Le quartier gare fait donc partie de ces zones où l'habitat social et intermédiaire se mêle à certaines friches, il est un véritable lieu stratégique pour développer l'innovation. Pour redonner une plus grande place aux transports collectifs, un très grand nombre de villes moyennes se sont lancées dans des démarches de requalification intégrée de ces quartiers, et de plus en plus d'agglomérations s'engagent dans la réalisation de pôles d'échanges intermodaux.

Dans un contexte assumé d'ouverture à la concurrence du marché des transports de voyageurs, mais aussi devant l'intérêt des services à se développer autour des gares, la représentante de la FMVM a insisté pour dire - en droite ligne avec le rapport de Fabienne Keller sur la « gare contemporaine » (mars 2009) - qu'il lui apparaissait cohérent que les villes moyennes et leurs agglomérations restent chef de file pour le développement et l'animation de ces pôles d'attractivité. Les contraintes d'accessibilité, l'amélioration de l'intermodalité, la rationalisation des politiques de déplacement et le développement du stationnement, la sécurité des voyageurs, et les retours sur investissements à moyen terme (parkings, billetterie, services de proximité...) sont en effet autant de motifs qui plaident pour l'accélération des projets des gares des villes intermédiaires.

ECONOMIE

Politique de cohésion - Trois rencontres de la MEPLF à Bruxelles

Le mardi 5 octobre, la Maison européenne des pouvoirs locaux (qui était notamment représentée par son président, Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne, par Christophe Rouillon, maire de Coulaines, ainsi que par Philippe Loppé, conseiller communautaire délégué aux relations extérieures de la CA de Grenoble - Alpes Métropole) a présenté sa position sur l'avenir de la politique de cohésion auprès de Dirk Ahner, le directeur de la politique régionale de la Commission européenne (DG REGIO). L'objectif de cette journée de travail à Bruxelles a consisté à défendre la position des associations membres de la MEPLF (AMF, ADF, AMGVF, FMVM, APVF) sur la future politique de cohésion, tout en manifestant leur souhait d'être davantage associées à l'élaboration et la mise en œuvre de cette politique tant sur le plan européen que sur le plan national. La délégation de la MEPLF a aussi rencontré Pierre Dartout, le Datar, et Philippe Etienne, le Représentant de la France auprès de l'Union européenne.

La DG Regio

Dirk Ahner a souligné l'intérêt de la démarche de la MEPLF dans la mesure où la DG Regio se nourrissait des contributions reçues de différents acteurs concernés par la politique de cohésion. Selon lui, même si rien n'est acquis définitivement à ce stade, il est vraisemblable que la future politique de cohésion continuera à s'adresser à toutes les régions. Le directeur de la politique régionale de la Commission européenne a rappelé que le Commissaire Hahn était très sensible à la dimension urbaine et à l'implication des acteurs urbains. Il a indiqué, par ailleurs, que la DG Regio travaillait à introduire le développement urbain dans la politique de cohésion et que cette intégration devait prendre en compte les différents échelles d'interventions pertinentes : micro-régions ou quartiers, agglomérations et, enfin, systèmes métropolitains articulant l'urbain et le rural. Il a enfin indiqué que la simplification de la politique de cohésion à l'échelle européenne, qui est un grand défi de la prochaine période de programmation financière, devra aussi se traduire à l'échelle nationale. Il a appelé les différents acteurs, dont la MEPLF, à partager leurs expériences et à proposer des suggestions concrètes.

La DATAR

La délégation de la MEPLF a demandé où en était l'Etat dans la préparation de la position française et comment seraient associées les collectivités locales dans ce processus. Elle a fait part des problèmes de gouvernance de cette politique en France. En réponse aux interrogations et demandes des élus, Pierre Dartout a expliqué que la position française était encore en cours d'élaboration, mais la France devrait néanmoins défendre à Bruxelles une politique de cohésion s'appliquant à toutes les régions. Il a en outre évoqué, les pistes de réflexion de la Datar concernant l'application de la politique de cohésion en France, en particulier pour la prochaine programmation.

Le RP France

La délégation de la MEPLF a ensuite rencontré Philippe Etienne, le Représentant permanent de la France auprès de l'UE. Il a notamment confirmé que la couverture de l'ensemble du territoire communautaire, sans être tout à fait acquise en octobre 2010, était en bonne voie. Il a confirmé le fait que la Commission européenne cherchait à encourager les projets infra-régionaux, dont les projets urbains. Toutefois, il a précisé que de fortes incertitudes subsistent en matière de politique de cohésion dans la mesure où la position des différents Etats n'est pas connue à ce stade. Il a enfin assuré les élus de sa disponibilité à l'égard des associations des élus, et de la Maison européenne des pouvoirs locaux français en particulier.

Pour en savoir plus : www.meplf.eu

ECONOMIE

Rencontres institutionnelles - Rapprochement entre la FMVM et le Groupe RATP

Le 29 septembre 2010, une délégation de la FMVM (*) a rencontré Pierre Mongin, Président-directeur général de la RATP, accompagné de Jean-Marc Janailac, Président-directeur général de Ratp Dev, et Laurent Mazille, futur secrétaire général de cette filiale, lors d'un déjeuner-débat à Paris.

Pour les maires des villes moyennes, l'objet de cette rencontre était de mieux connaître les évolutions du Groupe RATP et en particulier de sa filiale, Ratp Dev (95% des capitaux détenus par RATP) dont les activités rayonnent en France et à l'international. Cette filiale va récupérer des actifs de Transdev et de Véolia (RATP sort du capital de Transdev) en France, en Suisse, en Grande-Bretagne et en Italie.

Avec la fusion Veolia/Transdev, l'actualité du monde des transports est particulièrement dense en cette automne 2010 : n'y aurait-il donc plus que deux grands opérateurs en France ? Cette fusion soulève à l'évidence un problème de concurrence sur lequel Bruxelles a donné un feu vert partiel.

En France, l'Autorité de la concurrence considère que « l'opération soulève des questions et nécessite l'ouverture d'une phase d'examen approfondi ». Cet examen qui doit s'effectuer d'ici à la fin de l'année implique l'audition des parties concernées.

Pierre Mongin a présenté aux maires la stratégie de développement du Groupe RATP à l'international, notamment grâce au savoir-faire reconnu en matière de métro et de tramway, mais aussi son ambition de pouvoir affirmer sa présence sur le territoire français en particulier grâce à l'expérience de l'entreprise dans le secteur du bus à haut niveau de service ainsi qu'en matière de transports à la demande. Ratp Dev souhaite devenir un partenaire de la FMVM pour faire avancer la mobilité durable en France.

() La délégation de la FMVM conduite par Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne, président de la FMVM, était composée de Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des Vosges, président délégué de la FMVM, Raymond Couderc, sénateur-maire de Béziers, Franck Reynier, député-maire de Montélimar*

ECONOMIE

Valorisation du patrimoine - Rapport parlementaire

Albéric de Montgolfier, sénateur d'Eure-et-Loir, interviendra au cours du colloque « Mécénat culturel et développement économique », organisé le mardi 26 octobre par la FMVM. A cette occasion, le sénateur présentera les conclusions de son « rapport sur la valorisation du patrimoine de la France ». Remis au président de la République le 7 octobre, le rapport formule 37 propositions pour accroître les retombées économiques, sociales et éducatives du patrimoine monumental.

Le rapport part en effet du constat que l'effort des collectivités en faveur des monuments historiques est encore très mal connu. Ainsi, d'après les calculs du sénateur, les collectivités contribueraient à hauteur de 300 millions d'euros par an à la préservation du patrimoine monumental, soit un effort comparable à celui de l'Etat. Elles détiennent par ailleurs près de la moitié (45%) des monuments classés ou inscrits (contre 6% détenus par l'Etat). Un autre calcul conduit le sénateur à conclure qu'« un euro injecté dans le patrimoine, qu'il soit d'origine publique ou privée, génère des retombées sur l'activité économique de l'ordre de 10 euros ».

Pour préserver la contribution des collectivités et renforcer la logique de valorisation du patrimoine, le rapport suggère notamment d'encourager le mécénat de proximité. Il s'agirait, d'une part, d'aménager le dispositif existant afin de le rendre plus favorable aux « petits dons » ; d'autre part, de promouvoir le mécénat de proximité par des mécanismes plus incitatifs que les mécanismes actuels.

[Rapport sur la valorisation du patrimoine de la France](#)

ECONOMIE

Installation de la CMP sur la réforme des collectivités territoriales

La date de la réunion de la commission mixte paritaire (CMP) chargée de dénouer les points restés en suspens dans le projet de loi de réforme des collectivités territoriales est finalement reportée au 3 novembre 2010.

Au titre des députés y siègeront, en tant que titulaires :

- Jean-Luc Warsmann (UMP), président de la commission des lois
- Dominique Perben (UMP), rapporteur du texte
- Michel Piron (UMP)
- Michel Dieffenbacher (UMP)
- Bernard Derosier (PS)
- Olivier Dussopt (PS)
- Bernard Roman (PS)

Les députés suppléants : Jérôme Bignon (UMP), Martial Saddier (UMP), Guy Geoffroy (UMP), Mariette Karamanli (PS), François Pupponi (PS), André Chassagne (PCF) et Michel Hunault (NC)

Au titre des sénateurs y siègeront, en tant que titulaires :

- Jean-Jacques Hyst (UMP) président de la commission des lois
- Jean-Patrick Courtois (UMP), rapporteur du texte
- François-Noël Buffet (UMP)
- Yves Detraigne (UC)
- Jean-Claude Peyronnet (PS)
- Jean-Pierre Sueur (PS)
- Nicole Borvo-Cohen-Seat (PC)

Les sénateurs suppléants : Gérard Collomb (PS), Pierre-Yves Collombat (PS), Jacques Gourault (UC), Charles Guene (UMP), Jean-René Lecerf (UMP), Jacques Legendre (UMP), Jacques Mézard (RDSE).

ELECTION

Elections cantonales - 20 et 27 mars 2011

Le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales a officiellement annoncé les dates du renouvellement des conseillers généraux élus en mars 2004. Ces prochaines élections seront aussi les dernières pour la moitié des cantons concernés, si la réforme territoriale est votée en l'état par la CMP qui se réunit ce 13 octobre 2010.

La réforme territoriale prévoit en effet le renouvellement général, en 2014, des conseillers généraux et des conseillers régionaux en un seul représentant, le conseiller territorial.

ECONOMIE

Agenda

13-15 octobre 2010

Vichy

La FMVM est partenaire de la 9e édition des Rencontres nationales des professionnels et élus de la Jeunesse

21 octobre 2010

Reims

La FMVM est partenaire du colloque organisé par l'Association des villes Universitaires de France (Avuf) sur "L'étudiant dans la cité"

26 octobre 2010

Paris

La FMVM est reçue en audience par Michel Mercier, ministre des Espaces ruraux et de l'Aménagement du Territoire

26 octobre 2010

Paris

La FMVM et la Fondation Concorde, en partenariat avec la FNCC, organisent un colloque sur le thème "Mécénat culturel et développement économique"

27 octobre 2010

Paris

La FMVM est reçue en audience par Frédérique Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication

8 novembre 2010

Haguenau

Réunion-débat sur les IUT en villes moyennes

Programme et inscription

Réunion-débat sur les IUT en villes moyennes - Haguenau - 8 novembre 2010

La FMVM organise avec la ville d'Haguenau, une réunion-débat sur les Instituts universitaires de technologie (IUT) en villes moyennes, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de l'IUT d'Haguenau.

Cette réunion sera l'occasion de dresser un panorama des IUT en villes moyennes et d'échanger sur les spécificités et les atouts de cette filière technologique. Elle permettra également de débattre de l'avenir des IUT dans les villes moyennes.

Télécharger le [programme et le formulaire d'inscription](#)

ECONOMIE

Avis du Comité des Régions de l'UE Politique de cohésion

La stratégie de Lisbonne arrive à échéance à la fin de l'année 2010. La nouvelle stratégie

« Europe 2020 » sera centrée sur trois axes : l'importance de l'innovation avec des politiques encourageant la recherche et les projets communs, l'augmentation du taux d'emplois, une croissance plus verte.

En réponse à la demande formulée par la Commission européenne, le Comité des Régions vient donc d'adopter un avis, qui considère que la politique de cohésion et la nouvelle stratégie "vont de pair", tout en préconisant que la première reste une politique à part entière, dont les objectifs ont d'ailleurs été définis par le traité UE. Les membres du CdR insistent également pour que les initiatives "Europe 2020" n'entraînent pas une augmentation de la « paperasserie pour les villes et les régions ».

Selon l'avis du Comité des régions, « la politique de cohésion de l'UE jouera un rôle clé dans la transposition des objectifs de la stratégie Europe 2020 sur le terrain. Sa principale finalité demeure toutefois de combler les écarts entre les régions ». En associant tous les niveaux de gouvernement, la politique de cohésion constitue un exemple pour les pactes territoriaux destinés à mettre en œuvre la nouvelle stratégie, affirme un avis adopté aujourd'hui par le Comité des régions à l'occasion de sa session plénière à Bruxelles. Le rapporteur du Comité des Régions, Michael Schneider, a prévenu également du danger d'une multiplication des programmes sectoriels de financement de l'UE et insiste sur la nécessité de maintenir le Fonds social européen dans le périmètre de la politique de cohésion.

Pour en savoir plus : <http://www.cor.europa.eu/>